



## porter plainte pour pension alimentaire impayées depuis la naissance

Par **roxy-gj**, le **23/04/2023** à **03:12**

mon fils est à moitié français moitié suisse son père est français .

Suite à une expulsion de la Suisse pour avoir commis des actes graves sur la maman de l'enfant le père français est revenu en France puis vis actuellement en Angleterre il n'a jamais payé de pension alimentaire est-il possible de porter ou récupérer les pensions alimentaires ? l'adresse de domicile du père était inconnue depuis toutes ces années et l'enfant est déjà majeur mais en situation d'invalidité le père a eu un deuxième enfant comment faire la mère souffre d'un grave handicap et est en procédure de divorce droit de la famille obligation d'essayer de faire les démarches pour récupérer les pensions alimentaires dues

Merci d'avance meilleures salutations

Par **amajuris**, le **23/04/2023** à **14:27**

bonjour,

une personne ne peut pas avoir des moitiés de nationalité, votre fils a sans doute la nationalité française et la nationalité suisse.

vous indiquez que le père n'a jamais payé de pension alimentaire, mais cette pension

alimentaire impayée a-t-elle été fixée par un juge.

la prescription en matière de recouvrement de pension alimentaire est de 5 ans.

salutations

Par **Henriri**, le **24/04/2023** à **09:10**

Hello !

Je dirais même plus "cette pension alimentaire impayée a-t-elle été fixée par un juge en Suisse ou en France ?"

A+